

● **Nature de l'action**

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

● **Personnel concerné**

Toute personne en contact direct (clients/usagers) susceptibles d'accueillir des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

● **Objectifs pédagogiques**

- \* Sensibiliser sur l'environnement du handicap
- \* Appréhender les différentes formes de handicap et leurs particularités
- \* Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap
- \* Savoir adapter son accueil et son accompagnement en fonction du public

● **Modes d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

● **Méthodes pédagogiques**

- > Exposés,
- > Discussions,
- > Exercices d'application.

*Documentation* : un support de cours est remis aux stagiaires.

● **Sanction de la formation**

- > Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- > Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis.

● **Durée et rythme**

1 jours, soit 7 heures.

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Sanction**

En inter entreprises : 370€ HT  
En intra entreprises : 1300€ HT

● **Contact**

Cynthia PEBOSCQ 07 57 10 15 23  
[cynthia.peboscq@asfo.fr](mailto:cynthia.peboscq@asfo.fr)

**PROGRAMME**

**DÉFINIR LE HANDICAP**

- La déficience
- Le désavantage
- L'incapacité
- Les différentes situations

**LES TYPOLOGIES DE HANDICAP**

Appréhender les 5 grandes catégories de handicap selon la loi du 11 février 2005

- Le handicap mental (ou déficience intellectuelle)
- Le handicap sensoriel : auditif et visuel
- Le handicap moteur
- Le handicap psychique
- L'autisme et troubles envahissants du développement

**COMPRENDRE LES BESOINS SPÉCIFIQUES**

- Adapter son accueil en fonction du handicap
- La mobilité - La compréhension - La communication verbale et non verbale
- Mise en situation accueil physique ou téléphonique : les bonnes attitudes à adopter
- Les aides et services

**INSCRIRE LE HANDICAP DANS UNE APPROCHE GLOBALE**

- Loi de février 2005
- Politique de mise en œuvre dans une institution
- La « chaîne d'accessibilité » nécessaire à la réussite du projet